

Conseil communal du jeudi 29 mars 2018.
Séance publique - Point 1– Procès verbal du 01.03.2018
Intervention Cloes - Groupe Renouveau

Concernant ma question post-conseil à propos des travaux réalisés par les services communaux sur la Ligne du Trimbleu, le procès verbal indique : –

M. J. JANSSEN, Echevin des Travaux, précise : - - qu'il y a une distance de 20 mètres maximum sur le territoire de Blegny

Sur cela, j'ai réaffirmé que j'estimais à 400 mètres la longueur des travaux réalisés sur Blegny et j'ai fourni au Collège une carte géographique sur laquelle le tracé était indiqué.

Le procès verbal ne fait pas mention de cette affirmation et je voudrais que cela soit ajouté au PV.

